

**Cancans politiques et autres.**

62

\* \* M. Pasquier, en apprenant que le serment politique était supprimé, est mort de la suffocation d'un serment rentré : il se disposait à prêter son 25<sup>e</sup> ou 24<sup>e</sup> serment.

\* \* Les *conservateurs endurcis* seront des *républicains féroces*, si le gouvernement provisoire veut les admettre à la curée.

\* \* Charles X a été renvoyé comme un intendant avec lequel son maître ne peut sympathiser; Louis-Philippe a été chassé comme un fripon auquel on prend la main dans le sac.

\* \* M. Devienne, député du Rhône, ex-président du tribunal civil de Lyon, a cessé d'être satisfait, mais il est toujours conservateur..... de sa place; il a cela de commun avec grand nombre de ses collègues.

\* \* On se propose de faire un appel nominal pour connaître les citoyens qui consentiront à ne pas se porter candidats à l'assemblée nationale.

\* \* M. Lagrange, vice-président du tribunal civil de Lyon, a-t-il été l'organe des républicains ralliés, en disant dans le Comité convoqué au Palais-de-Justice, qu'il était républicain *pour le moment*. Quelle naïveté!

\* \* Nul ne veut être électeur, tous veulent être élus, et comme, sauf un bien petit nombre, leurs droits sont égaux, comment choisir? — Le plus simple est d'éliminer toutes les honorables médiocrités, parce que deux quantités négatives n'en font pas une positive, c'est ce que le peuple fera.

---

*Le propriétaire-gérant.* BILLION.

---



Lyon Impr. de Rodanet et Comp., r. de l'Archevêché, 3.

lance toute exception et qu'elle serait inapplicable, n'en déplaise à la *Gazette* et au *Courrier de Lyon*, nous dirons que le principe de solidarité se trouve complètement enfreint. Si Lyon se trouve dans une position fâcheuse, ce malaise, résultat de l'agglomération industrielle, est purement local, il ne s'étend pas à toutes les parties de la France. Nous soutenons qu'en vertu du principe de solidarité, que c'est à la France entière à venir au secours des particuliers cités. Si les 45 cent. dont la perception a été ordonnée par le gouvernement provisoire dans toute la France, ne suffisent pas, il faut en demander encore autant et plus, mais la mesure doit être générale, car nous devons tous être solidaires, ainsi le veut le principe de **LA FRATERNITÉ.**

### **PÉAGE DU PONT MORAND.**

Plusieurs citoyens nous écrivent pour nous inviter à réclamer l'abolition du péage du pont Morand, soit par la voie du journal, soit par une motion dans les clubs. Nous accédons avec plaisir à cette demande qui est de toute justice. Il est essentiel que tous les abus dont le corps social est victime aient un terme, et il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire la veille. Il y a plus de 15 ans que le pont Morand est tombé dans le domaine public; c'est pour complaire à de riches actionnaires, qu'on a prorogé leur privilège, sans s'inquiéter de cette extorsion sur le minime salaire des travailleurs. La république fera connaître son influence bienveillante en supprimant cette masse d'impôts indirects qui, pris isolément sont peu de chose, mais qui réunis, grèvent d'une manière odieuse le budget de la classe ouvrière, les améliorations particulières ne sont pas à dédaigner, et sans perdre de vue l'ensemble, nous croyons qu'il est d'un gouvernement sage de ne pas les dédaigner. Nous invitons donc tous les clubs et